

ARRETÉ N° 2022 – 12 – CONC
**PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCES AU GRADE
D'ANIMATEUR**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté 2021-19-CONC du 11 mars 2021 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'animateur ;
- Vu** l'arrêté 2022-03-CONC du 18 janvier 2022 portant liste nominative des candidats admis au concours d'animateur - session 2021 ;
- Vu** les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;
- Vu** les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur, mise à jour au 10 février 2022, comporte les lauréats de la session 2021 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 45 noms.

Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-après cités :

NOM	Prénom du candidat
AUBRY	Nicolas
BANSE	Adèle
BEAUDOUX	Yoann
BENAHMED	M'hamed
BENOIST	Pierre-Nicolas
BLANLOT	Céline
BLONDEL	Aurélie
BOUCAUT	Delphine
CANDAS	Sébastien
CARPENTIER	Jimmy
CAUMONT	Florentin
CAVE	Nicolas
CHEBILI	Lanès

NOM	Prénom du candidat
COURDE	Mathieu
DELAMARE	Margot
DELAPIERRE	Marylise
DEROYER	Florent
DESAILLY	Julie
DESCELLIERS	Claire
DRAISSI	Farid
DUJARDIN	Hugues
FAROU	Ludivine
FIQUET	Justine
FOSSE	Mathilde
FOURCHÉ	Daniel
GATINEAU	Anne
HUREL	Emilie
JAILLET	Stéphanie
LACAUVE	Marc
LAISNEY	Thomas
LE TESSON	Audrey
LEGRAND	Claire
LEMONNIER	Florence
MARIAGE	Benjamin
MERVILLE	Alice
PALAIS	Sébastien
PESQUEREL	Sophie
RUEZ	Marianne
RUSSO	Sarah
SALAÜN	Cécile
THURET	Laurent
TOURBOT	Pierre
VELASCO CAMACHO	Lea
VINCENT	Fanny
WEPPE	Elodie

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

Fait à Evreux, le 10 février 2022

Le Président,


Pascal LEHONGRE

